



CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Compte Rendu Conseil Communautaire Commun

Mercredi 28 septembre 2016 à 19h à la Salle du Scaouët à Baud

ORDRE DU JOUR :

I. PPI DES COMMUNAUTÉS : POSITION SUR LES PROJETS :	2
II. ACCORD LOCAL.....	13
III. INFORMATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES MAIRES PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUN DU 14 SEPTEMBRE 2016	15

Membres présents :

BAUD COMMUNAUTÉ : (28 votants)

Jean-Paul BERTHO, Pascale GUYADER, Martine LE LOIRE, Yvon LE CLAINCHE, Eugène LE PEIH, Nicole LE PEIH, Noël ROGER, Arnaud LE MEITOUR, Isabelle BOHÉLAY, Yannick LUCAS, Léon QUILLERÉ, Noël LE LOIR, Noël LE MOIGNO, Charles BOULOUARD, Jessica LE GOUEVEC, Benoît QUÉRO, Carine PESSIOT, Jean-Luc EVEN, Laurette CLÉQUIN, Cédric MARTIN, Yolande KERVARREC, Pierre LE NEVANEN.

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ : (30 votants)

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Grégoire SUPER, Nadine NICOLAS, Hervé LAUDIC, Loïc LE NY, Catherine LORGEUX, Raymond LAUDRIN, Stéphanie DEUDON, Benoît ROLLAND, Estelle LE REZOLLIER, Bernard LE LABOURIER, Stéphane LE CLAINCHE, Jacques LE MOUEL, Hugues SAMY, Yannick LE HIR, Gérard CORRIGNAN, Philippe CORBEL, Emma JEHANNO, Anne-Marie LE SAUCE, Pierre GUÉGAN, Patricia CONAN, Serge LE NET, André BOURGES, André GUILLEMET, Jeanne LE NEDIC, Christian JEGOUX.

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ : (27 votants)

Louis MORIO, Henri LE CORF, Christophe BRET, Annick GUILLEMET, Jean-Luc GRANDIN, Isabelle BREHELIN, Pierre BOUEDO, Joseph LE GALLO, Jean-Claude DIABAT, François DANIEL, Pascal ROSELIER, Jean-Marc BOLLORÉ, , Marie-Pierre PICAUT, Marie-Christine TALMONT, Stéphane HAMON, Annie LE MAY, Gérard LE ROY, Martine AUDIC, Raymond LE BRAZIDEC, Guénaël ROBIN, Dominique VIEL.

Membres excusés :

BAUD COMMUNAUTÉ :

Marie-José LE GUENNEC (pouvoir donné à Yvon LE CLAINCHE), Sylvie COEURDACIER DE GESNE (pouvoir donné à Yannick LUCAS), Josiane LAURENT (pouvoir donné à Noël LE LOIR), Philippe FONSART (pouvoir donné à Léon QUILLERÉ), Christine VASSEUR (pouvoir donné à Jean-Luc EVEN), Claude ANNIC (pouvoir donné à Carine PESSIOT).

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ :

Catherine LE DEVEDEC (pouvoir donné à Loïc LE NY), Martine LE GAL (pouvoir donné à André BOURGES).

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ :

Christian BERNARD (pouvoir donné à Pascal ROSELIER), Madeleine LE FRINGERE (pouvoir donné à Jean-Marc BOLLORÉ), Jean-Félix LE MASLE (pouvoir donné à Marie-Christine TALMONT), Yvon LE CALLONEC (pouvoir donné à Annie LE MAY), Nathalie LOHO (pouvoir donné à Stéphane HAMON), Céline THOMAS-LE NEVEN (pouvoir donné à Guénaël ROBIN).

Absents :

BAUD COMMUNAUTÉ :

Véronique LE PADELLEC

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ :

Corinne GUILLOT

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ :

Christiane LE NEZET, Morgane LE SOLLIEC, Sylvie JAFFRÉ, Isabelle PABOEUF.

Sur 91 membres, 85 votants.

I. PPI des Communautés : position sur les projets :

Il n'est pas concevable d'attendre le projet de territoire pour valider les projets en cours, il est donc indispensable de prendre position sur les projets engagés par les Communautés actuelles pour sécuriser les procédures.

Il ne s'agit pas à ce stade de renoncer à certains projets, mais les classer en 2 catégories :

- Ceux qui nécessitent, par leur état d'avancement une prise de décision définitive sur leur réalisation par Centre Morbihan Communauté,
- Ceux dont l'état d'avancement permet de prendre le temps de les analyser dans le cadre de la réflexion sur le projet de territoire.

La Conférence des Maires réunie le 19 septembre dernier a émis un avis sur chaque projet permettant de préparer le Conseil Communautaire Commun du 28 septembre, qui délibérera de façon définitive sur le sujet.

Vous trouverez ci-après le tableau des projets avec l'avis de la Conférence des Maires.

Débat :

Jean Paul BERTHO informe que sur les projets petite enfance la Ville de Baud a un projet de multi accueil pour lequel la CAF a donné son accord, et qui est au même stade que le projet de Moréac.

Jean Paul BERTHO demande qu'il y ait un avis favorable émis sur ce projet de Baud comme celui de Moréac.

Grégoire SUPER demande si le projet de déchèterie présenté et sur lequel l'avis favorable est émis intègre bien le redimensionnement proposé par la Commission.

Pascal ROSELIER précise que le projet présenté intègre bien le redimensionnement, et c'est du fait de celui-ci que le dossier passe en enquête et pas en déclaration.

Pascal ROSELIER informe que la commune de Moréac a des demandes d'implantation d'entreprises sur la Zone d'activité de Keranna-Kerabuse (Lidl, Macdo) et que celle-ci n'a pas été prévue dans la liste. Il demande s'il est possible de l'ajouter.

Grégoire SUPER et Gérard CORRIGNAN indiquent que s'il y a des demandes d'entreprises il faut en effet apporter une réponse et donc l'ajouter.

Yvon LE CLAINCHE demande s'il est possible d'ajouter l'étude pour la réalisation d'une plateforme de déchets verts sur Baud dans le cadre de la réflexion du projet de territoire.

Hervé LAUDIC est d'accord sur le principe d'ajouter des projets mais il souhaite qu'il y ait un débat sur les capacités fiscales et financières, et notamment pour avoir une vision et se donner les moyens d'éviter les erreurs faites auparavant dans les Zones d'Activités (CFE, Taxe d'aménagement, Foncier...). Il a le sentiment que chacun veut aller très vite sur son territoire, mais il serait intéressant de l'analyser au vu des richesses de CMC.

Jean Paul BERTHO indique que le pacte fiscal et financier fait partie du projet de territoire, et que c'est un sujet qui nécessite des échanges et de trouver un consensus.

Raymond LE BRAZIDEC indique que la vision des moyens financiers va être présentée par JMS Consultant d'ici fin octobre, mais qu'il faut se laisser le temps de travailler sur le sujet, car en plus de la fiscalité économique il faudra échanger dans ce pacte sur la solidarité.

Gérard CORRIGNAN précise que ce débat devra être tenu par le conseil communautaire de demain, et que l'année 2017 va être consacrée à ces sujets.

Noël LE LOIR indique que les règles qui seront définies devront s'appliquer aux nouvelles entreprises qui s'implanteront sur le territoire.

Pascal ROSELIER précise qu'il n'est pas d'accord que le foncier économique aille à l'intercommunalité, il est favorable à la TLE et à la CFE.

Vote :

Après avoir procédé au vote :

Abstention : 4

Contre : 0

Pour : 81

Décision à la majorité

- **D'ajouter le mutli accueil de Baud**
- **D'ajouter la ZA de Keranna Kerabuse de Moréac**
- **D'ajouter l'étude sur le projet de réalisation d'une plateforme de déchets verts sur Baud dans le cadre de la réflexion du projet de territoire**
- **De valider tous les projets conformément à l'avis de la Conférence des Maires.**

PROJETS	OPERATION (travaux, Md'O, SPS, OPC)				SUBVENTION			FINANCEMENT	COMMENTAIRE	AVIS CONFERENCE DES MAIRES
Dossier en cours d'achèvement:										
	Nature	Montant opération € HT	Avancement	Reste à payer	Organisme	Demandé / Accordé	Montant	Solde à financer		
EXTENSION ET REQUALIFICATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU LAY - SAINT JEAN BREVELAY	Maîtrise d'Œuvre	79 890,00	En cours d'exécution	24 497,00	DETR ACTI PARC	Accordé	210000 280 000	186 240,09		Y compris une tranche conditionnelle pour la partie extension qui peut être levée dans un délai de 3 ans après la notification de la tranche ferme. Tranche conditionnelle : 417 980,53 HT.
	Frais divers (SPS, topo,...)	13 174,00	En cours d'exécution	1 100,00						
	Travaux requalif	674 612,80	En cours d'exécution	96 903,20						
	Travaux extension	Tranche ferme : 526 828,55	Travaux réceptionnés. Permis d'aménager est délivré	135 759,36						
Tranche conditionnelle		Tranche non levée	417 980,53							
		1 294 505,35		676 240,09	Ajouter TC		490 000	186 240,09		
DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE SUR LES 3 TERRITOIRES		769 850,00	En cours de finalisation	769 850,00				769 850,00		
		35 097,00	Opération terminée	17 953,50				17 953,50		
		13 350,00	En cours de réalisation	13 350,00				13 350,00		
		22 695,00	En cours de réalisation	22 695,00				22 695,00		
VOIE DE CONTOURNEMENT LOCMINE SUD 1ère tranche	Travaux	144 000,00	Première tranche, Travaux en cours de réalisation	144 000,00				144 000,00		

Dossiers achevés
d'ici la création de
Centre Morbihan
Communauté.

Autres projets:											
TOURNE A GAUCHE - SAINT JEAN BREVELAY	Maîtrise d'œuvre	Mission forfaitaire APS : 1 200 Forfait provisoire : 4 740	Marché attribué	5 940,00					5 940,00		Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
	Travaux	120 000,00	Estimation, DCE non lancé	120 000,00					120 000,00		
		125 940,00		125 940,00					125 940,00		
2 ATELIERS RELAIS - ZONE INDUSTRIELLE DU LAY - SAINT JEAN BREVELAY	Maîtrise d'œuvre	30 000,00	APD Validé et DCE en cours	22 500,00	FNADT Fonds Soutien Etat	Demandé	109 500 182 500		22 500,00	Permis de construire obtenu	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
	Travaux	398 000,00	Estimatif Reception des offres le 8/09/2016 Phase attribution du marché	398 000,00					106 000,00		
		428 000,00		420 500,00			292 000		128 500,00		
EXTENSION ET REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LA LOGE - PLUMELEC	Maîtrise d'œuvre	Forfait : 10 300 Rémunération 3,5%	APS validé. Permis d'aménager en cours de finalisation	Forfait : 4 960 Rémunération 3,5%	Fonds de Soutien ACTI PARC	Demandé En cours	350 000 100 000			Rencontre Yves millet et Delphine Derville	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
	Travaux	1 000 000,00	Estimation	1 000 000,00					650 000,00		
		1 010 300,00		1 004 960,00			450 000,00		554 960,00		
PARALELLE A LA RN 24 - MOREAC	Travaux	1 000 000,00	Délibération pour lancer la consultation d'un maître d'œuvre	1 000 000,00	Conseil départemen tal	A faire	500 000	500 000,00	Courrier du Conseil départemental sur un financement à 50%.	Avis Favorable pour poursuivre les études. Une validation des travaux sera à effectuer à l'issue de l'étude et du	

										chiffrage.
		1 000 000,00		1 000 000,00			500 000	500 000,00		
REQUALIFICATION DE LA ZONE DE KERJOIE - BIGNAN	Travaux	1 133 000,00	Attente validation APS par les élus. AMO soldée	1 133 000,00				1 133 000,00	Estimation des travaux à 1 133 000 €	Avis favorable pour la réalisation de la première tranche de travaux sous réserve d'échange préalable avec l'entreprise.
CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE SUR BARDEFF - BIGNAN	Maîtrise d'œuvre	68 388,00	APD Validé. Dossier d'autorisation en cours	61 604,25	Conseil Départemental ADEME DETR	Accordé Demandé Demandé	60 000 Refuser A représenter en 2017	1 604,25	Rémunération du maître d'œuvre provisoire Subvention ADEME refusée, à repenser dans le cadre de la fusion. Projet redimension et discuté dans le cadre de la fusion.	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
	Divers	3 042,00	Topo, Etude de sol	0						
	Travaux	1 280 350,00	Estimation	1 280 350,00				1 280 350,00		
		1 351 780,00	0,00	1 341 954,25			60 000	1 281 954,25		
CREATION D'UNE MAM - BIGNAN	Opération	210 000,00	Délibération pour lancer la consultation de Maîtrise d'œuvre	210 000,00	Contrat de Pays	en cours	70 000	140 000,00	Délibération cession gratuite de la commune de Bignan pour le terrain	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux

CREATION D'UN 2ND POLE ENFANCE - MOREAC	Opération	1 163 450,00	Etat de projet. Délibération pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.	1 163 450,00	Contrat de Pays FNADT Conseil départemental CAF	En cours Demandé En cours En cours	70 000 349 035 116 345 200 000	428 070,00	Attente de formalisation de cession terrain par la commune. Projet en cours de validation par la CAF	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
		1 163 450,00		1 163 450,00			735 380	428 070,00		
MULTI ACCUEIL A PLUMELIAU	Travaux	1 125 000,00		1 125 000,00	Conseil Général Pays/Région CAF DETR 2017	Demandé Accordé Accordé A demander	100 000 110 000 330 000 211 500	373 500,00	A ce jour le reste à financer est de 685 000€ compte tenu des accords de subvention obtenus.	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
		1 125 000,00		1 125 000,00			751500	373 500,00		
REHABILITATION DU MANOIR DE LEMAY - GUEHENNO	Travaux	1 500 000,00	Accompagnement MO en cours	1 500 000,00				1 500 000,00	Possibilité d'obtenir 75% de subvention auprès de la DRAC dès lors qu'un projet pour ce site sera identifié.	En attente d'un projet d'utilisation du site. Validation de travaux de sauvegarde et de sécurisation du bâtiment (à chiffrer)
ETUDE DE PROSPECTIVE ESAT - PLUMELEC	Etude	50 000,00	Estimation Délibération pour lancer la consultation d'un cabinet	50 000,00	Contrat de Pays	A faire	20 000	30 000,00		Avis favorable pour réaliser l'étude.
PISCINE DE PUMELEC										A intégrer à la réflexion du projet de

										territoire
ECOLE DE MUSIQUE - ST JEAN BREVELAY									Ecole associative qui a ce jour compte 130 élèves.	A intégrer à la réflexion du projet de territoire

CONSTRUCTION POLE TERTIAIRE INCUBATEUR D'ENTREPRISE LOCMINE	Foncier	56 303,00	Compromis en cours de signature	56 303,00	DETR	Accordé	125 000	470 078,00	Emrprunt prévu de 470 078 €, couvert en partie par les loyers ou vente des 400m ² de bâtiment.	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
	Maîtrise d'œuvre	108 000,00	Marché notifié, dépôt du permis de construire fin septembre	108 000,00	Contrat de Pays	Inscrit au contrat	320 000			
	Travaux	1 040 000,00	Date de démarrage des travaux	1 040 000,00	Fonds de soutien à l'investissement	Accordé	200 000			
	Frais divers	4 500,00		4 500,00	FNADT	Demandé	103 725			
	Aménagements	10 000,00		10 000,00						
	1 218 803,00		1 218 803,00		748 725					
AMENAGEMENT D'UNE STATION BIO- GNV LOCMINE	Foncier. Acquisition d'un garage	318 000,00		318 000,00	TEPCV	Accordé	200 000			Avis Favorable pour poursuivre les études et

	Travaux	502 000,00		502 000,00	Région Morbihan Energie Etat Fonds de soutien	Demandes en cours	50 000 200 000 100 000	270 000,00	Le solde à financer sera réalisé sous la forme d'un emprunt. L'annuité d'emprunt sera couverte par le locataire.	réaliser les travaux
		820 000,00		820 000,00				550 000		

VOIE DE CONTOURNEMENT LOCMINE SUD 2ème tranche	Travaux	1 200 000,00	2ème tranche, en cours d'étude	1 200 000,00				1 200 000,00		A intégrer à la réflexion du projet de territoire
		1 200 000,00		1 200 000,00				0 1 200 000,00		
AMENAGEMENT ZONE KERANNA SUD PLUMELIN	Travaux	630 000,00	Permis d'aménager en cours de réalisation, maîtrise d'œuvre interne.	630 000,00				630 000,00		Avis favorable pour poursuivre les études et intégrer la réalisation dans le cadre de la réflexion du projet de territoire.
BOULANGERIE A MOUSTOIR AC	Etude	10 000,00		10 000,00			0	10 000,00		En attente de l'évolution de l'offre privée

GENDARMERIE A BAUD	Travaux	2 984 000,00		2 984 000,00	DETR 2016 ETAT Plan de relance		90 000 418 135 250 000	2 226 000,00	Loyer : 120 833 € Emprunt 2 226 000 €: Annuité 127 000 €(20 ans) Annuité 107 000 € (25 ans)	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
		2 984 000,00		2 984 000,00			758135	2 225 865,00		
ESPACE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL BAUD	Travaux	7 000 000,00	En attente de décision du choix du maître d'œuvre suite au concours lancé. Démarrage des travaux été 2017	7 000 000,00	Contrat de Pays Conseil Général 2017 DETR 2017	Accordé	900 000 100 000 211 500	3288500 Emprunt 2500000 Autofinancem ent		Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
		7 000 000,00		7 000 000,00			1121500	5 878 500,00		
ATELIER RELAI AGROALIMENTAIRE PLUMELIAU	Travaux	550 000,00	En attente d'un accord des porteurs de projet.	550 000,00	Etat	Demandé	100 000,00	450 000,00	Un loyer sera pratiqué, en cours de discussion avec les porteurs de projet	Avis Favorable pour poursuivre les études et réaliser les travaux
		550 000,00		550 000,00			100 000,00	450 000,00		
REQUALIFICATION ZI DU DRESSEVE A BAUD	Travaux	1 000 000,00	Budget voté par Baud Communauté, en cours d'étude par le maître d'œuvre	1000000				1 000 000,00		Avis favorable pour poursuivre les études et en attente de l'estimation financière pour la validation de la phase travaux.
		1 000 000,00		1000000				1 000 000,00		
BATIMENT DE	Foncier	60 000,00		60 000,00	FSIPL	Demandé	52000			En attente de

STOCKAGE BOIS A KERLEDORZE A PLUMELIAU	Travaux plateforme	50 000,00		50 000,00	TEPCV	Demandé	52000		Remboursement annuel sur 20 ans 5 500 euros HT	l'évolution du dossier à l'échelle du pays de Pontivy.
	Travaux bâtiment	150 000,00		150 000,00					Frais de fonctionnement +Renouvellement onduleur + entretien+ assurance: 2000€ HT	
									Revenu électrique (ensoleillement 1100 h) 7175 euros HT, Loyer de la SCIC (annuel) 5000 euros HT	
		260 000,00		260 000,00			104 000,00	156 000,00		
AIRE DE BAINNADE SAINT NICOLAS DES EAUX	Travaux								Budget non arrêté à ce jour	A intégrer à la réflexion du projet de territoire

II. Accord local

Le Préfet du Morbihan a pris un arrêté « portant fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté » daté du 26 août.

Les Conseils municipaux disposent alors d'un délai de 3 mois à compter de la prise de cet arrêté de fusion pour se prononcer sur la composition du futur organe délibérant, soit avant le 26 novembre prochain.

La répartition des sièges « de droit commun » est la suivante :

Communes	Population 2013	Nombre de sièges
Baud	6126	6
Locminé	4116	4
Moréac	3846	4
Pluméliau	3594	4
Evellys	3416	3
St Jean Brévelay	2765	3
Bignan	2770	3
Plumelec	2706	3
Plumelin	2714	3
Moustoir-Ac	1795	2
Guénin	1657	1
Melrand	1502	1
Saint Barthélémy	1198	1
La Chapelle Neuve	882	1
Guéhenno	797	1
Bieuzy	760	1
Saint Allouestre	620	1
Buléon	503	1
Billio	377	1
TOTAL	42144	44

Le législateur, conformément au principe de libre administration des collectivités locales a prévu de maintenir la possibilité pour les élus locaux d'ajuster le nombre et la répartition des Conseillers Communautaires.

Seulement l'ajustement de la règle de droit commun est beaucoup plus encadré que par le passé, et doit respecter 5 critères.

La répartition de droit commun fixe à 44 le nombre de délégués communautaires, et onze le nombre de siège supplémentaire qui peuvent être attribués dans le cadre d'un accord commun.

Noël LE LOIR a demandé que les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller puissent dans le cadre d'un accord local bénéficier d'un second.

Seules les communes de Guénin, Melrand et Saint-Barthélémy peuvent y prétendre. Dans la simulation effectuée, il s'avère que cette hypothèse n'est pas valide, sauf à augmenter également la répartition de la commune d'Evellys, qui n'a que 3 sièges alors que le cumul des communes historiques aurait atteint 4 sièges.

La proposition qui est faite est donc dans le cadre d'un accord local de la manière suivante :

	Nombre de siège de droit commun	Proposition d'accord local
Guénin	1	2
Melrand	1	2
Saint Barthélémy	1	2
Evellys	3	4

Le nombre de conseillers serait alors de 48.

<i>Communes</i>	<i>Population</i>	<i>nb délégués H2</i>
Baud	6126	6
Locminé	4116	4
Moréac	3846	4
Pluméliau	3594	4
Evellys	3416	4
St Jean Brévelay	2765	3
Bignan	2770	3
Plumelec	2706	3
Plumelin	2714	3
Moustoir-Ac	1795	2
Guénin	1657	2
Melrand	1502	2
Saint Barthélémy	1198	2
La Chapelle Neuve	882	1
Guéhenno	797	1
Bieuzy	760	1
Saint Allouestre	620	1
Buléon	503	1
Billio	377	1
TOTAL	42144	48

Pour que l'accord local puisse être validé il faut que la proposition puisse obtenir une majorité qualifiée représentant la moitié des Conseils Municipaux et les 2/3 de la population ou les 2/3 des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population.

Pour des raisons d'organisation de la désignation des Conseillers Communautaires, il serait souhaitable que :

- L'ensemble des Conseils aient délibéré sur la proposition d'accord local pour la fin du mois d'octobre pour que l'arrêté préfectoral de composition du Conseil Communautaire puisse être pris pour la mi-novembre. Ceci permettra aux Conseils de disposer de la mi-novembre à la mi-décembre pour élire ses représentants.

Avis favorable de la conférence des Maires de soumettre l'accord local aux conseils municipaux pour une délibération avant la fin du mois d'octobre.

Jean Claude DIABAT propose de conditionner l'accord local à la présence des 19 Maires au bureau.

Débat :

Stéphane LE CLAINCHE demande comment sont désignés les délégués.

Jean Paul BERTHO indique que ne peuvent être élus que les conseillers communautaires actuels, en proposant une autre liste, sans respect de la parité.

Grégoire SUPER précise qu'il est surpris de la possibilité de ne pas respecter la parité, alors qu'aux élections il fallait la respecter.

Dominique VIEL précise que s'il a bien compris il s'agit d'un vote interne au sein du conseil municipal sur la base d'une liste formée d'une partie des anciens conseillers communautaires.

Jean Paul BERTHO précise en effet que c'est ce qu'à confirmer cet après-midi la Préfecture.

Il indique que dès demain les éléments seront transmis à chaque commune pour le vote sur l'accord local.

Gérard LE ROY rappelle que cette proposition d'accord local a été validée à la Conférence des Maires en le conditionnant à la présence des 19 maires au bureau.

Le Conseil Communautaire Commun propose que les communes délibèrent sur l'accord local pour un conseil communautaire à 48 élus.

III. Information des décisions de la Conférence des Maires prises dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire commun du 14 septembre 2016

a. Projet de territoire

Le Conseil Communautaire Commun lors de sa séance du 14 septembre a délibéré favorablement à la démarche de construction d'un projet de territoire, la Conférence des Maires doit maintenant travailler à la mise en œuvre de cette décision.

Lors du débat, un certain nombre de points ont été abordés :

- Les axes qui doivent faire l'objet de développement dans le cadre du projet de territoire :
 - Les services à la population
 - Les équipements
 - La solidarité
 - Les moyens financiers (pacte fiscal et financier)
 - La place du citoyen

- Le projet de territoire doit être un cadre à l'intérieur duquel sont développés les projets, avec une vision partagée de l'avenir du territoire,
- Le projet de territoire devra être souple pour pouvoir en même temps s'adapter aux besoins de la population et aux nouvelles idées,
- Le projet de territoire ne doit pas être fait dans la précipitation, il faudra du temps,
- La réflexion doit être portée par le nouveau Conseil Communautaire (janvier 2017).

Afin de démarrer le travail en janvier prochain, il convient d'élaborer dès maintenant le cahier des charges de la mise en concurrence pour la sélection d'un cabinet dont la mission n'est pas de construire le projet de territoire mais d'accompagner, organiser le débat des élus, de le structurer pour aboutir d'ici la fin 2017.

La première étape consiste donc à l'élaboration du cahier des charges, avec une validation qui devra se faire à la prochaine Conférence des Maires.

Voici le calendrier prévisionnel retenu :

Septembre : se mettre d'accord sur la méthode et les objectifs du projet de territoire
Octobre : lancement de la procédure de sélection d'un cabinet pour nous accompagner dans la démarche
Décembre : choix du cabinet
Janvier : le nouveau conseil débute le travail
Fin 2017 : validation du projet de territoire

La conférence des Maires a décidé :

- **de constituer un groupe de travail composé des 3 Présidents, et des 3 premiers Vice-Président ou, en cas d'empêchement d'un des Premiers Vice-président, d'un autre Vice-Président (6 membres),**
- **de valider le lancement de la procédure de mise en concurrence pour retenir un cabinet qui sera chargé de nous accompagner dans la démarche.**

Carine PESSIOT indique qu'elle ne voit pas dans les thèmes le développement économique.

Jean Paul BERTHO précise que le développement économique est une priorité et qu'il fait partie des compétences prioritaires de l'intercommunalité, et c'est parce qu'il y aura du développement économique que Centre Morbihan Communauté pourra développer les services sur le territoire. Le développement économique fait naturellement partie des axes du projet de territoire.

b. Marché des systèmes d'information (offre après négociation)

Lors de la Conférence des Maires du 21 juin, un avis favorable avait été donné à la procédure de mise en concurrence pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des systèmes d'information.

Ensuite le conseil communautaire commun du 24 septembre à émis un avis favorable.

Le comité de pilotage a auditionné les 3 candidats mardi 20 septembre.

L'offre après négociation la moins chère est celle de CHEOPS à 65 000€ sur 4 ans avec environ 35 000 € qui seront réalisés d'ici le printemps 2017.

L'analyse des offres après négociation sera finalisée fin septembre. (60% Valeur technique et 40% pour le prix)

La Conférence des Maires a décidé d'autoriser Monsieur le Président de Locminé Communauté, Communauté qui a lancé le marché, de retenir l'offre la mieux disante à l'issue de la négociation.

Jean Claude DIABAT indique qu'il s'est renseigné auprès des élus de Ploermel, car c'est le même cabinet qui gère la fusion, et ils ont précisé qu'ils étaient satisfaits des services de ce cabinet.

Jean Paul BERTHO indique qu'il a également pris contact avec le DGS de Ploermel qui lui a également confirmé leur satisfaction.

c. Organisation administrative

En Conférence des Maires avait été présentée la répartition des Equivalent Temps Plein au niveau des services administratifs (proposition du 11 mars 2016).

Il s'avère qu'après analyse par les techniciens, les ajustements suivants sont proposés :

Il restait un Equivalent Temps Plein non affecté en mars pour être à effectif constant par rapport à actuellement.

1°) DIRECTION GENERALE

SERVICE	ETP actuels	ETP futurs envisagés 11-03-2016	ETP SUITE DIAGNOSTIC 14-06-2016
Direction générale	3,18	1	1
Communication	1,70	1	1
TOTAL	4,88	2	2

2°) POLE RESSOURCES

SERVICE	ETP actuels	ETP futurs envisagés 11-03-2016	ETP SUITE DIAGNOSTIC 14-06-2016
DGA Pôle ressources	0,25	1	1
Marchés publics, affaires juridiques et assurances	1,50	2	2,5
Finances et mutualisation	6,60	6	6
TOTAL	8,35	9	9,5

Compte tenu du volume d'activité à gérer il est proposé d'ajouter un mi-temps au service marché publics.

3°) POLE AG ORGANISATION

SERVICE	ETP actuels	ETP futurs envisagés	ETP SUITE DIAGNOSTIC 14-06-2016
DGA Pôle AG et territorial	0,25	1	1
Administration Générale – Secrétariat de direction	1,70	2	1,5
Accueil, secrétariat commun	2,24	0,80	0,5
Ressources humaines	2,97	2,80	3,5 (3,3 actuellement)
Informatique, réseaux, archivage, cybercommunes	1.25	1	1
TOTAL	8,41	7,60	7,5

Compte tenu du volume d'activité à gérer il est proposé d'ajouter un mi-temps au service ressources humaines, en enlevant ce mi-temps au service administration générale. Un poste mi-temps RH / mi-temps AG sera proposé à un agent.

Il est proposé de prévoir un mi-temps à l'accueil secrétariat, en sachant que le poste d'accueil sera confié à un agent qui sera physiquement à temps plein au poste d'accueil, et qui assumera la mission marchés publics à mi-temps.

Ce qui fait un total d'ETP de 19 personnes physiques.

TOTAL GENERAL ETP	21,64	18,60	19
--------------------------	--------------	--------------	-----------

La Conférence des Maires a décidé de valider la proposition de répartition des ETP du pôle administratif présentée ci-dessus, à raison de 19 ETP.

Jean Paul BERTHO informe que suite aux réorganisations envisagées, certains mouvements de personnels vont être constatés.

d. Dialogue social

Dans le cadre de la mission du CDG 56 en matière d'accompagnement au dialogue social, une première rencontre pour présentation du diagnostic va être organisée le jeudi 29 septembre à 10h00 à Locminé.

Elle sera suivie des prochaines réunions du comité dialogue social les :

Réunions Comité Dialogue Social :
Vendredi 21 octobre à 15h00
Mardi 15 novembre à 15h00
Lundi 28 novembre à 15h00

Avec comme double objectif l'harmonisation des conditions de travail et le Régime Indemnitare.

Une rencontre de l'ensemble des personnels s'est tenue le jeudi 15 septembre pour les informer de l'avancement de la démarche, ainsi que de la localisation des services sur le territoire.

La conférence des Maires a décidé de valider l'organisation de ces réunions et les dates indiquées ci-dessus.

e. Renfort des services administratifs

Considérant la masse de travail que la construction de la fusion impose, chaque service se trouve confronté à une activité importante.

Seulement pour que la nouvelle Communauté fonctionne au 1^{er} janvier, il est impératif d'être prêts dans 3 thématiques :

- Les Ressources Humaines,
- Les Finances,
- L'Administration Générale.

Pour tenir les délais un renforcement de ces services est nécessaire :

- 1 ETP en RH à compter de mi-octobre,
- 1 ETP en Finances à compter de mi-octobre,
- ½ ETP en Administration Générale dès maintenant

Et ce jusqu'à fin janvier ou février.

La Conférence des Maires a décidé de valider le renforcement des services administratifs à raison de 2.5 ETP jusqu'à fin janvier 2017 sûr, voir fin février.